

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 22.5
Chrono 16362

Rapporteur : Madame Magali ALTOUNIAN

Service : Direction Finances, Stratégie Budgétaire

Commission : 3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : Clôture, création, ajustement et mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal.

Mes chers collègues,

Après audition des commissions compétentes,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2311-3, et R.2311-9 relatifs aux autorisations de programme et crédits de paiement,

Vu l'arrêté du 27 décembre 2005 modifié relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.14, applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu la délibération n° 3.1 du Conseil municipal du 14 décembre 2020 relative à l'adoption du règlement budgétaire et financier de la ville de Nice,

Vu la délibération n° 3.5 du Conseil municipal du 4 mars 2022 relative à la clôture, créations, ajustements et mises à jour des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Considérant que les crédits de paiement 2022 proposés sont inscrits au budget de la ville de Nice, après prise en compte de la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022, présentée par délibération séparée de ce même conseil municipal,

Considérant qu'il convient de clôturer l'AP n° 2010, dénommée « Création écoles », à hauteur du montant mandaté au 31 décembre 2021, soit 35 899 685,26 €

Considérant qu'en effet l'intégralité des opérations prévues au cours des deux précédentes mandatures ont été livrées (Groupe Scolaire Aimé Césaire, Groupe Scolaire Saint-Isidore, Groupe Scolaire Nice Flore), la clôture de cette AP est nécessaire afin d'avoir une meilleure visibilité opérationnelle et financière sur la création des nouvelles écoles à venir,

Considérant la nécessité de créer une nouvelle AP portant le n° 2015, dénommée « Création nouvelles écoles 2022/2026 » pour un montant total de 12 700 000 €

Considérant que cette AP permettra de financer la création du nouveau Groupe scolaire « Comptoir Métallurgique du Littoral », dans le contexte d'une profonde mutation urbaine des quartiers Est de la ville de Nice et plus particulièrement le secteur du « 109 »,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 22.5
Chrono 16362

Rapporteur : Madame Magali ALTOUNIAN

Service : Direction Finances, Stratégie Budgétaire

Commission : 3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : Clôture, création, ajustement et mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal.

Considérant la nécessité de créer une nouvelle AP portant le n° 1017, dénommée « Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement », pour un montant total de 16 000 000 €

Considérant que cette nouvelle AP permettra de financer la réalisation et l'équipement du nouveau Centre d'Hypervision Urbain et de Commandement intégré (CHUC),

Considérant que le CHUC vise la création de synergies en regroupant différents services de la Ville et de la Métropole qui occupent actuellement des sites distincts :

- le Centre Opérationnel de Commandement de la Police Municipale,
- le Centre Multimodal des Déplacements Métropolitains,
- le PC Sécurité et le PC Communal rattachés à l'Agence de Sécurité Sanitaire et de Gestion des Risques,
- le futur centre opérationnel de cybersécurité,
- la salle d'exploitation vidéo de Régie Lignes d'Azur,
- et la salle de décisions pilotée par le Préfet des Alpes-Maritimes en cas d'évènement important.

Considérant qu'il convient d'ajuster à la hausse l'AP portant le n° 5217, dénommée « NPRU », pour un montant de 3 300 000 €

Considérant que cette revalorisation permettra d'engager les études de restructuration et de réhabilitation du groupe scolaire du Bois de Boulogne ainsi que les travaux d'aménagement du centre AnimaNice les Moulins,

Considérant qu'il convient de procéder à des mises à jour d'échéancier, sans modification du coût global, des autorisations de programme listées ci-dessous :

- AP 0111 « Travaux sécurité électrique chauffage »
- AP 0113 « Sécurisation des bâtiments publics »
- AP 0114 « Mise en conformité, aménagement et rénovation des bâtiments administratifs »
- AP 0211 « Équipement et matériel administration »
- AP 0212 « Qualité Services Publics aux Citoyens »,
- AP 1011 « Équipement de la police municipale »,
- AP 1014 « Acquisition horodateurs pour stationnement payant sur voirie »,
- AP 1015 « Hôtel des Polices Saint-Roch »,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 22.5
Chrono 16362

Rapporteur : Madame Magali ALTOUNIAN

Service : Direction Finances, Stratégie Budgétaire

Commission : 3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE

Objet : Clôture, création, ajustement et mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal.

- AP 2011 « Extension/Restructuration des écoles »,
- AP 2012 « Aménagement, mise en conformité et équipement des écoles »,
- AP 2013 « Travaux Création Cuisine Centrale »,
- AP 2014 « Centre Multi-accueil de l'Ouest Nice-Méridia »,
- AP 2312 « Maison de l'Etudiant »,
- AP 3010 « Travaux de sécurité des bâtiments culturels »,
- AP 3012 « Projet 109 »,
- AP 3013 « Équipements Culturels Œuvre d'Art »,
- AP 3014 « Aménagement et rénovation des boutiques des musées »,
- AP 3015 « Équipement et rénovation des salles de spectacles »,
- AP 3019 « Grands projets artistiques et culturels »
- AP 4010 « Aménagement et équipement des centres de loisirs »,
- AP 4110 « Créations équipements sportifs »,
- AP 4112 « Travaux d'aménagement et de mise en conformité des installations sportives »,
- AP 5010 « Mise en accessibilité des bâtiments »,
- AP 5213 « Aides aux bailleurs sociaux »,
- AP 5214 « ANRU des Moulins »,
- AP 5216 « Plan National de Requalification Notre Dame »,
- AP 5231 « Equipements médico-sociaux et éducatifs »,
- AP 6012 « Création, extension, et aménagement des crèches »,
- AP 8016 « Embellissement et mise en valeur architecturale du patrimoine historique »,
- AP 8112 « Création d'espaces verts urbains »,
- AP 8114 « Création du parc urbain du Ray »,
- AP 8115 » Conservation et aménagement du Parc Phoenix »,
- AP 8116 « Aménagement paysager colline du château »,
- AP 8117 « Grand Parc Paysager de la Plaine du var »,
- AP 8118 « Verdissement de la Ville »,
- AP 8119 « Prolongement de la Promenade du Paillon »,
- AP 8120 « Plan de conservation et d'aménagement des espaces verts de proximité »,
- AP 9012 « Fonds de Concours et Pôles d'Echanges Multimodaux ».

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13 octobre 2022

N° 22.5
Chrono 16362

Rapporteur : *Madame Magali ALTOUNIAN*

Service : **Direction Finances, Stratégie Budgétaire**

Commission : **3 - FINANCES, RESSOURCES HUMAINES ET ADMINISTRATION
GENERALE**

Objet : **Clôture, création, ajustement et mise à jour des autorisations de programme et crédits de paiement - Budget principal.**

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **approuver la clôture, la création, l'ajustement et la mise à jour des autorisations de programme, ainsi que leur répartition par crédits de paiement, pour le budget principal, tel que figurant en annexe.**